Yolaine Tremblay
Claude Lizé
2001/01/01

Enquête sur le 001: rétrospective et persepective

Cet article sur le cours de mise à niveau (001) vise trois buts. D'abord, nous rappelons brièvement l'ensemble des travaux qui ont été faits par diverses instances sur certains aspects du cours. Ensuite, et c'est là l'essentiel, nous rendons compte des résultats de l'enquête menée par le Comité des enseignantes et des enseignants de français (CEEF) sur le 001[1]. Nous n'en donnerons pas une description détaillée puisqu'ils ont déjà fait l'objet d'une présentation préliminaire lors de l'intercaf du 30 mars dernier, et d'un exposé détaillé à l'occasion de la réunion du CEEF tenue au cégep de Sainte-Foy le 1er juin. Des copies des résultats furent alors distribuées aux personnes présentes et une copie sera également envoyée à tous les directeurs et directrices des études au cours du mois de septembre. En fait, nous voudrions plutôt insister ici sur les conclusions à tirer des informations recueillies et faire connaître les propositions adoptées par le CEEF à sa dernière réunion sur le sujet. Enfin, sans tomber dans la science-fiction, nous tenterons de faire un peu de prospective par rapport à l'avenir de ce cours.

Quelques jalons

Le cours de français mise à niveau (001) a fait l'objet de nombreux travaux pendant les dernières années, certains étant particulièrement reliés au devis ministériel et d'autres le touchant pour ainsi dire par incidence. Un bref rappel laissera entrevoir la riche moisson d'informations dont nous disposons sur le sujet… et surtout l'imminence de décisions pédagogiques et politiques qui s'y appliqueront très certainement.

a) Nouveau devis, en 1994, comportant la notion des « exigences d'entrée du français écrit au collégial ». Cette notion n'étant pas définie, il revient donc à chaque collège de se doter d'une définition opérationnelle de cette notion.

b) Enquête du CCDMD sur le 001, en 1997, qui visait la description des pratiques utilisées dans le réseau concernant ce cours. Une synthèse des résultats apparaît dans le numéro de février 1998 (vol. 3, no 3) de *Correspondance*.

c) Travaux du CEEF qui ont mené à la modification du devis en 1998 : ajout d'un volet littéraire (obligation de lire des textes littéraires et d'aborder la notion de « propos du texte »). Le CEEF avait demandé d'ajouter ces éléments au devis à condition de faire passer ce cours de 3 à 6 heures. Le Ministère a retenu l'ajout de contenu, mais il a refusé l'ajout d'heures.

d) Enquête du CEEF sur les devis révisés à l'hiver 2000 : cette enquête portait sur l'ensemble des devis, mais elle a plus particulièrement révélé que celui du cours de mise à niveau était satisfaisant pour 82 p. 100 des répondants[2]. Cependant, plusieurs estiment qu'il est impossible d'atteindre les objectifs de ce cours en 45 heures et réclament un cours de 60 ou même de 90 heures. Selon eux, il faudrait aussi préciser les exigences d'entrée du français au collégial, lesquelles ne devraient pas relever d'une décision locale. Certains sont heureux que des objectifs de rédaction et de lecture aient été ajoutés au devis, d'autres le déplorent dans la mesure où le nombre d'heures de cours est insuffisant pour les atteindre. Cela va donc dans le sens des demandes du CEEF formulées lors de la mise à jour des devis en 1998 quant au nombre d'heures consacrées à ce cours.

e) Réunion du CEEF de juin 2000 : les participants décident de confier au sous-comité le mandat de compléter les données recueillies lors de l'enquête de l'hiver 2000 sur le 001.

f) Rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) rendu public en février 2001 : aucune recommandation ne concerne le 001. Cependant, la Commission évalue que le jumelage du 001 et du 101 est efficace (p. 20), de même que le recours au 001 pour les élèves faibles en français écrit qui arrivent du secondaire (p. 23). La Commission établit également un seuil en deçà duquel les

risques d'échec au 101 sont particulièrement élevés pour les élèves du secondaire qui arrivent au collégial (moins de 70 p. 100 de moyenne générale, et cela est particulièrement vrai pour les garçons) (p. 60). Une recommandation de la CEEC pourrait inclure le 001 : « Développer davantage les différentes mesures d'aide à l'intention des élèves en difficulté, coordonner ces différentes mesures afin d'assurer un suivi adéquat des élèves et, enfin, faire de la participation à ces mesures une condition de poursuite des études pour les élèves à risques. »

g) Enquête du CEEF de l'hiver 2001. Cette enquête a été menée en fonction du mandat ministériel confié au coordonnateur du CEEF pour l'année 1999-2000[3] et du souhait exprimé par les enseignants de français lors de la réunion du CEEF du printemps 2000[4]. Au-delà de ces mandats, l'enquête devait fournir une vue d'ensemble des pratiques actuelles liées à ce cours.

Portrait du réseau

Brossons maintenant le portrait des pratiques reliées à ce cours dans le réseau, ce que certaines questions de l'enquête nous permettent de faire.

Le format de 45 heures de cours est de loin le plus répandu dans le réseau (35/42). Dix collèges offrent deux formats de cours, six celui de 90 heures et cinq, un autre format.

Dans la grande majorité des collèges, le cours est donné à moins de 21 p. 100 des nouveaux étudiants (31 collèges, dont 20 à moins de 11 p. 100). Cinq collèges seulement dont deux privés offrent le cours à plus de 30 p. 100 des nouveaux arrivants.

Les instruments de sélection de cette clientèle sont très variés, mais c'est la note de 5e secondaire qui domine : elle est utilisée par 33 collèges (21 l'utilisent globalement, 12 l'utilisent en partie seulement). Vingt-deux collèges se servent de deux instruments ou plus. Quinze utilisent un test maison. Les combinaisons d'instruments sont trop variées pour qu'on puisse dégager des constantes.

Le taux de rétention des élèves dans le cours est de plus de 60 p. 100 dans l'ensemble du réseau ; 21 collèges atteignent d'ailleurs des taux de plus de 80 p. 100. La réussite,

quant à elle, est de plus de 80 p. 100 dans le cas de 6 collèges, entre 60 et 80 p. 100 dans 23 alors que 13 collèges obtiennent un taux de réussite inférieur à 60 p. 100. La majorité des collèges obtient un taux de réussite supérieur à 60 p. 100 (29/42). Il faut être prudent dans l'interprétation de ces résultats puisque les taux d'échec comprennent aussi les échecs par abandon. Il ne semble pas y avoir non plus de corrélation entre le format du cours et le taux de réussite.

Le seuil de sortie du cours est décrit dans le devis comme *les exigences d'entrée du français écrit au collégial.* Une majorité de collèges (23/42) ont un ratio fautes/mots, mais la diversité est telle qu'il est ici aussi impossible de dégager une tendance. Dix-neuf collèges utilisent de plus un autre critère (connaissances grammaticales, compréhension de textes, rédaction d'un texte structuré, etc.).

Dans plusieurs collèges, certaines des dernières modifications au devis du cours ne sont pas encore entrées dans la pratique. Plus particulièrement, il s'agit de la notion de **propos du texte** (qui fait référence au 101)[5] et de la **lecture de textes littéraires**[6] (mais ici, la question du sondage ne permet pas de véritablement saisir l'état de la situation). Le changement d'énoncé de la compétence du cours a posé un autre problème : pour la majorité des collèges (34), cette compétence (exigences d'entrée en français écrit au collégial) devrait être définie provincialement. Cependant, cette définition doit rester un instrument pour les collèges qui font souvent face à des situations particulières ; on souhaite la clarté, mais pas le carcan.

Le cours 001 est offert à toute la clientèle, et est le même pour les francophones et les allophones. Aucun collège de la région de Montréal n'offre un cours particulier aux allophones, et un seul collège donne un cours adapté à sa clientèle autochtone.

Enfin, dans 35 cas, il n'y a aucun lien direct entre le 001 et le CAF, les deux entités fonctionnant indépendamment. Dans les 7 autres cas, un tel lien existe. Douze collèges ont indiqué que le 001 occupait une place, directement ou indirectement, dans le plan de réussite de l'établissement.

Conclusions

Selon la lecture faite par le sous-comité, certains sujets reliés au 001 préoccupent plus particulièrement les répondants. Ils ont été regroupés en quatre rubriques : la disparité de la sélection des étudiants, l'arrimage au cours 101, la disparité de la compétence attendue et l'absence d'une définition claire de la notion d'exigences d'entrée du français écrit au collégial que l'on retrouve dans le devis ministériel.

Disparité de la sélection des étudiants

Comme il n'existe pas de définition commune des exigences d'entrée en français écrit au collégial, il y a disparité dans les critères d'imposition du cours d'un collège à un autre, ce qui peut créer un manque d'équité. Cependant, cette diversité des pratiques permet aux collèges d'ajuster leur offre de cours aux conditions particulières qui sont les leurs. En tout état de cause, la situation semble bien comprise dans le réseau et les solutions toutes trouvées : se donner une définition provinciale du seuil, travailler à l'élaboration d'un instrument fiable de classement et faire participer le CEEF à la refonte de l'examen officiel de français du secondaire, et ce, pour s'assurer qu'on évalue l'apprentissage en langue de façon adéquate et qu'on définisse clairement un seuil de sortie du secondaire… compatible avec le seuil d'entrée au collégial !

Arrimage au 101

Essentiellement, deux causes semblent expliquer la faiblesse de l'arrimage entre le 001 et le 101 : la diffusion assez aléatoire du devis révisé et la décision du Ministère de l'enrichir sans augmenter le nombre d'heures consacrées au cours. Solutions : mieux faire connaître le devis révisé et reconduire la demande du CEEF faite en 1997 d'augmenter le nombre d'heures consacrées à ce cours.

Disparité de la compétence attendue

Le manque d'une définition provinciale de la compétence attendue et la lecture parfois différente d'autres éléments du devis (lecture littéraire, propos du texte, etc.) font que le succès de l'étudiant dépend de critères qui sont variables d'un établissement à un autre avec, pour conséquence, des problèmes d'équité. Les solutions ont déjà été évoquées ; elles doivent respecter l'équilibre entre l'aspect réseau de l'enseignement dispensé et la responsabilité locale de répondre à des besoins particuliers. Il ne semble

pas que les répondants au questionnaire estiment que cet équilibre soit atteint.

Absence d'une définition claire de la compétence

Cette définition ne peut pas se faire en vase clos. Le CEEF doit participer aux travaux qui ont cours au Ministère concernant la refonte de l'examen officiel du secondaire de façon à définir un seuil progressif articulé d'un ordre à un autre. Cela permettrait de faire apparaître la *valeur ajoutée* de l'enseignement du français au collégial.

Positions du CEEF

À la suite de la lecture et des interprétations proposées des résultats de l'enquête sur le 001, le CEEF a adopté les positions suivantes lors de sa réunion de juin dernier :

- **Proposition générale**

Que la notion de *compétence linguistique* soit définie *et articulée* selon les ordres d'enseignement de telle sorte qu'elle puisse servir à attester de la progression des élèves d'un ordre d'enseignement à un autre.

- **Examen de français de 5e secondaire**

Que le CEEF participe aux travaux de révision de l'examen de cinquième secondaire.

Que l'on envisage que la réussite aux deux critères de cet examen (langue et discours) soit exigée pour l'admission au collégial (double seuil).

Que l'examen reflète la part que la réforme accorde désormais à la littérature.

- ***Cours 001***

Que le 001 passe de 45 à 60 heures, conformément au souhait exprimé par le CEEF lors de la révision des devis en 1998 et par beaucoup de départements de français dans l'enquête sur les devis révisés menée par le CEEF à l'hiver 2000.

Que le CEEF explore des définitions possibles du concept d'« exigences du français écrit au collégial » dans le but d'en proposer une ou quelques-unes à la prochaine réunion du CEEF en 2002.

Ces propositions seront présentées au ministère de l'Éducation en réponse au mandat qu'il a confié au CEEF. Le CEEF continue les travaux.

Un peu de prospective

Il semble évident que le Ministère prendra des décisions à plus ou moins brève échéance sur la question de la langue au Québec. La Commission d'évaluation de la formation collégiale a maintenant rendu son rapport sur l'implantation de la formation générale dans le réseau, la Commission des États généraux sur la langue a récemment déposé le sien, le Parti québécois a déjà consacré plusieurs de ses instances à la question linguistique. Les marrons sont cuits, dit-on ! Le cours de mise à niveau 001, dans ce contexte, est une toute petite goutte d'eau… dont le sort risque d'être réglé par… incidence. Cependant, sa pérennité semble maintenant assurée, contrairement à certains autres cours de mise à niveau. Le Comité conseil envisage la possibilité de recommander l'extension du nombre d'heures consacrées à ce cours. Quant aux autres questions soulevées, il n'y a pas pour l'instant de développement puisque le travail du CEEF s'amorce pour l'année, et que… l'avenir est long.

Conclusion

L'enquête sur le 001 est donc riche d'information, et des décisions conséquentes ont déjà permis d'orienter les travaux. Bien entendu, le CEEF, avec les moyens qui sont les siens, ne peut pas tout faire. Il a besoin de la collaboration des enseignantes et des enseignants, de leur soutien. Il a également besoin de l'oreille des responsables du Ministère, tant ceux du collégial que ceux du secondaire. Il a besoin aussi de l'expertise du CCDMD. Chose certaine, nous pouvons d'ores et déjà dire que l'ère de la collecte d'information est révolue et qu'il est temps de passer à l'action. Le plan de travail est clair. Nous aurons besoin des énergies de tous.

1 Cette enquête, menée sous l'égide du CEEF, était sous la responsabilité particulière de Yolaine Tremblay du cégep de Sainte-Foy. C'est elle qui en a tiré les principaux constats dont le texte qui suit est en grande partie tributaire. Retour

2 Voici les taux de satisfaction pour l'ensemble des devis : Ensemble 1 : 90 p. 100, Ensemble 2 : 90 p. 100, Ensemble 3 : 94 p. 100 et Ensemble 4 : 77 p. 100. Retour

3 « Recueillir l'information nécessaire pour s'assurer de la cohérence et de la pertinence des devis ministériels de telle sorte que, d'ici environ 5 ans, on puisse, si nécessaire, en faire la mise à jour. » Retour

4 « Qu'en vue de disposer, pour une future mise à jour des devis révisés, d'une information précise quant à leur compréhension, à leur application et aux problèmes qu'ils posent, le CEEF continue, pour 2000-2001, la cueillette de données de façon à éclairer certains aspects de la consultation récente, notamment en ce qui touche le cours de mise à niveau. » Retour

5 Seize collèges ne prennent pas cette notion en considération ; 12 la considèrent dans une certaine mesure et 13 considèrent en tenir compte. Retour

6 Dix-neuf collèges font lire au moins une oeuvre littéraire, 23 déclarent faire lire des extraits et certains (3) disent utiliser un manuel. Il faut donc ici relativiser ce constat. Retour

Yolaine Tremblay

Membre du sous-comité du Comité des enseignantes et des enseignants de français (cégep de Sainte-Foy)

Claude Lizé

Président du CEEF (cégep de l'Abitibi-Témiscamingue)